

Principaux extraits de l'AG du 08 décembre 2017.

En préalable, les deux commissaires aux comptes ont validé l'exercice comptable 2017.

A la date de l'AG le nombre de membres est de 66.

L'exercice 2017 est calculé sur 67, un membre étant hélas décédé en cours d'année.

Membres présent : 23

Membres représentés : 14

Le quorum (40%) étant atteint, l'assemblée générale peut débuter.

Merci à tous.

1/ Rapport Moral

Merci à tous ceux qui participent à la vie du Club :

- L'équipe du bureau
- Les pilotes des avions remorqueurs
- Ceux qui sont volontaires pour représenter le club aux journées des associations
- Ceux qui participent à l'organisation des manifestations
- A Christian qui a fait don de matériel
- A Stéphane pour ses vidéos

Toujours le constat, que ce sont les mêmes qui participent régulièrement à la vie du club, et qu'il est difficile de faire le plein de volontaires.

Effectifs :

Une pensée pour deux personnes qui nous ont quitté cette année :

- Jean Louis LAVALLARD, au club depuis 2008, décédé le 02 janvier 2017 à 70 ans.
- Cyril CORMIER, au club depuis 2004, décédé le 09 mai 2017 à 36 ans.

16 arrivées en 2017 :

Olivier, Stéphane, Jérôme, Clément, Thierry, Eric, Christian, Thibault, Jean-Luc, Patrick, Olivier, Andy, Alain, Anthony, Franck, Basile.

Correspondance à adresser chez : M. Patrick TOUGNE, 10 rue de Gisors, 60590 FLAVACOURT

Président : *Patrick TOUGNE – 06 61 41 88 35*

10, rue de Gisors 60 590 FLAVACOURT

Courrier électronique : patrick.tougne@gmail.com

Secrétaire général : *Philippe DE GEETERE - 01 47 93 13 69*

11, rue des Tilleuls 92600 ASNIERES SUR SEINE

degetere@wanadoo.fr

[Site Internet : http://cmc.aeromodélisme.free.fr](http://cmc.aeromodélisme.free.fr)

Siège social : Mairie de Jouy le Moutier, 95280

Terrain d'évolution à Aavernes, 95450

Coordonnées GPS : 49° 05' 59'' N - 1° 53' 04'' E

Locaux techniques au foyer rural de Jouy le Moutier

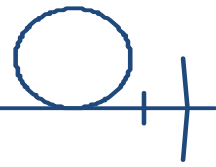
Club affilié à la Fédération Française d'Aéromodélisme (n°894)

Association loi de 1901 (n°6605 / Pontoise)

Numéro INSEE : 511 460 289 00016

Code APE : 9312Z

Agrément Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Service de la jeunesse, de l'égalité des chances et du sport (ex DDJSVO) n° 95-2005 JEP200



09 Départ en 2017 :

Didier, Benoît, Hugo, Alain, Christophe, Jean-Louis (décès), Philippe, Ilane, Cyril (décès).

Les effectifs 2017 sont donc constitués de :

- 67 adhérents (+7)
- dont 62 licenciés (+6)
- dont 2 féminines
- 6 moins de 18 ans (-1)
- 5 licenciés externes (+1)

Sécurité et réglementation

Un certain nombre de crashes ont eu lieu en 2017, heureusement sans aucune conséquence corporelle.

Deux avions en perdition sont allés de l'autre côté de la RD 14.

La présence de la RD 14 à environ 400 mètres de nos pistes est un risque majeur.

Le crash d'un avion sur la route avec pour conséquence un accident de la circulation serait une catastrophe. Et signerait probablement la fin du club, en plus des suites judiciaires inévitables pour toutes les personnes concernées.

Pour limiter le risque d'une telle éventualité, voici les précautions à prendre :

- Ne pas voler dans la direction de la RD14, ni bien entendu au dessus.
- Programmer un fail Safe sur la radio, avec coupure du moteur et servos au neutre ou dans une position prédéterminée l'empêchant d'aller trop loin en cas de coupure de liaison.
- Installer une double alimentation.
- Faire un essai de porté avant chaque vol (idéal, ou au moins avant chaque séance de vol).
- Faire réviser régulièrement sa radio chez le fabricant.
- Hors 2,4 Ghz, ne jamais allumer sa radio sans avoir pris la pince de fréquence correspondante.
- Respecter rigoureusement les accords DGAC : altitude maximum 150m, rayon de vol 500m (moins en direction de la RD14).

Sinon, mesures de sécurité d'ordre général :

- Mise en route du moteur, avion toujours orienté vers le terrain.
- Attacher le modèle, se faire assister, vérifier le champ de l'hélice.
- Régler le moteur en se tenant derrière le modèle.
- Se déplacer en utilisant les taxiways.
- Pas de moteur en marche, avion sur le point pilote.

Correspondance à adresser chez : M. Patrick TOUGNE, 10 rue de Gisors, 60590 FLAVACOURT

Président : *Patrick TOUGNE - 06 61 41 88 35*

10, rue de Gisors 60 590 FLAVACOURT

Courrier électronique : patrick.tougne@gmail.com

Secrétaire général : *Philippe DE GEETERE - 01 47 93 13 69*

11, rue des Tilleuls 92600 ASNIERES SUR SEINE

degetere@wanadoo.fr

Site Internet : <http://cmc.aeromodélisme.free.fr>

Siège social : Mairie de Jouy le Moutier, 95280

Terrain d'évolution à Aavernes, 95450

Coordonnées GPS : 49° 05' 59'' N - 1° 53' 04'' E

Locaux techniques au foyer rural de Jouy le Moutier

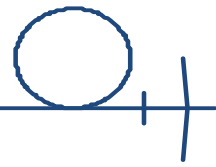
Club affilié à la Fédération Française d'Aéromodélisme (n°894)

Association loi de 1901 (n°6605 / Pontoise)

Numéro INSEE : 511 460 289 00016

Code APE : 9312Z

Agrément Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Service de la jeunesse, de l'égalité des chances et du sport (ex DDJSVO) n° 95-2005 JEP200



- Pas de modèles stockés sur les points pilotes pour éviter aux pilotes le nez en l'air de marcher dessus et de perdre l'équilibre.
- Mise des gaz après le point pilote, pour éviter de heurter du monde en cas de perte de contrôle.
- Respecter les circuits d'approche et les survols interdits (ball-trap, parking, zones hélicos).
- Les points pilotes sont réservés à ceux qui pilotent et éventuellement un assistant. Personne d'autre n'y a sa place.
- Notre terrain est situé dans la CTR de Pontoise Cormeilles. Le protocole signé avec la DGAC nous offre certaines garanties, mais nous oblige au respect rigoureux de la réglementation : en particulier au respect de l'altitude maximum de 150m.
- Toutes les demandes de dérogation (32 en 2017) pour porter cette altitude à 300m certains jours ont été acceptées. Nous en demanderons aussi en 2018.
- Les relations téléphoniques avec le contrôle de l'aérodrome de Pontoise sont très cordiales.

Sécurité des voilures tournantes :

- Utiliser les pistes hélicos, vols au départ des parkings interdits.
- Les planeurs et avions ne doivent pas voler au dessus des pistes hélicos.
- En 2017 une seconde piste hélicos a été créée pour s'adapter au sens de vol des avions et ainsi mieux séparer les espaces de vol respectifs.

Règle générale concernant les « drones de loisir », c'est à dire tout ce qui vole sans pilote à bord :

- Pas de survol des personnes.
- Altitude inférieure à 150m.
- Contact visuel permanent.
- Pas de vols au dessus de l'espace public en agglomération, ni a proximité des aérodromes, ni au dessus des sites sensibles.
- Pas de vols la nuit.
- Respect de la vie privée, pas de photos non autorisées et d'utilisation commerciale.

La gendarmerie nous a demandé d'utiliser notre terrain pour la formation et l'entraînement de ses propres pilotes de drones.

Le FPV (vol en immersion) est toujours interdit sur notre terrain.

Correspondance à adresser chez : M. Patrick TOUGNE, 10 rue de Gisors, 60590 FLAVACOURT

Président : Patrick TOUGNE – 06 61 41 88 35

10, rue de Gisors 60 590 FLAVACOURT

Courrier électronique : patrick.tougne@gmail.com

Secrétaire général : Philippe DE GEETERE - 01 47 93 13 69

11, rue des Tilleuls 92600 ASNIERES SUR SEINE

degeetere@wanadoo.fr

Site Internet : <http://cmc.aeromodélisme.free.fr>

Siège social : Mairie de Jouy le Moutier, 95280

Terrain d'évolution à Avernes, 95450

Coordonnées GPS : 49° 05' 59'' N - 1° 53' 04'' E

Locaux techniques au foyer rural de Jouy le Moutier

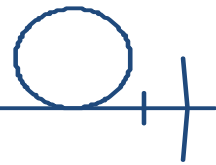
Club affilié à la Fédération Française d'Aéromodélisme (n°894)

Association loi de 1901 (n°6605 / Pontoise)

Numéro INSEE : 511 460 289 00016

Code APE : 9312Z

Agrément Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Service de la jeunesse, de l'égalité des chances et du sport (ex DDJSVO) n° 95-2005 JEP200



Loi « drones du 24/10/2016

- Toujours en attente des décrets d'application.
- Groupe de travail au niveau européen (European Aviation safety Agency).
- Bruno DELOR représente la FAI.

Pour mémoire, sur terrain déclaré :

- Enregistrement des modèles (probablement via Internet).
- Formation des télépilotes (probablement via Internet par la FFAM).

Hors terrain déclaré :

- Limitation de capacité des machines.
- Signalement sonore et lumineux.
- Signalement électronique (transpondeur).

Pour tout le monde, l'altitude maxi de 150m ne devrait pas être modifiée.

Licence 2018

La licence 2018 est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 pour voler sur notre terrain.

Approbation du rapport moral

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2/ Rapport d'activité

- Le bureau s'est réuni périodiquement.
- 32 dérogations au protocoles DGAC (augmentation du plafond à 300m) ont été demandées et acceptées. La liste est à établir en début de saison, ensuite il est toujours possible d'ajouter ou de modifier une date mais le processus est long.

Journée Planeurs le 11 juin 2017.

- Journée amicale entre nous, temps chaud et nuageux, comme d'habitude déjeuner pris en commun sous les barnums avec apéro et barbecue.

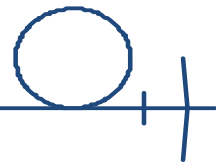
Correspondance à adresser chez : M. Patrick TOUGNE, 10 rue de Gisors, 60590 FLAVACOURT

Président : *Patrick TOUGNE – 06 61 41 88 35*
10, rue de Gisors 60 590 FLAVACOURT
Courrier électronique : patrick.tougne@gmail.com

Secrétaire général : *Philippe DE GEETERE - 01 47 93 13 69*
11, rue des Tilleuls 92600 ASNIERES SUR SEINE
degetere@wanadoo.fr

Site Internet : <http://cmc.aeromodélisme.free.fr>

Siège social : Mairie de Jouy le Moutier, 95280 Terrain d'évolution à Avernes, 95450 Coordonnées GPS : 49° 05' 59'' N - 1° 53' 04'' E
Locaux techniques au foyer rural de Jouy le Moutier Club affilié à la Fédération Française d'Aéromodélisme (n°894)
Association loi de 1901 (n°6605 / Pontoise) Numéro INSEE : 511 460 289 00016 Code APE : 9312Z
Agrément Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Service de la jeunesse, de l'égalité des chances et du sport (ex DDJSVO) n° 95-2005 JEP200



Journée Club le 10 septembre 2017.

- Nuages et éclaircies, un peu de pluie, convivialité familiale et repas en commun.

Journée des associations de Jouy-le-Moutier le 09 septembre 2017.

- Jérôme, Jean-Luc, Jean-René, et Philippe ont représenté le club. Parmi les contacts pris ce jour là, un jeune est venu le lendemain faire un baptême en double commande et est maintenant un pratiquant assidu.

Journée des associations d'Avernes le 09 septembre 2017.

- Ludovic a représenté le club.

Ouverture de la chasse le 17 septembre 2017

- Conformément à notre accord avec les chasseurs, nous n'avons pas volé ce jour là.

Concours planeurs F3Q prévue le 1^{er} octobre 2017

- Pour raison de mauvaise météo, cette manche a été annulée sans report possible pour cause de date de dérogation DGAC.

Tout au long de l'année, Jean-René et Paul sont les chevilles ouvrières de l'activité écolage.

Prévisions d'animations 2018

- Journée d'entretien du terrain
- Journée Planeurs CMC
- Journée Club CMC
- Journée des associations (Jouy-le-Moutier et Avernes)

Toutes les dates seront à définir lors de la première réunion de bureau 2018.

Poursuite de l'activité écolage, et possibilité d'usage du local pour développer une activité construction.

Le club possède un site internet : <http://cmc.aeromodelisme.free.fr>

Un volontaire compétent serait le bienvenu pour faire vivre ce site et l'améliorer.

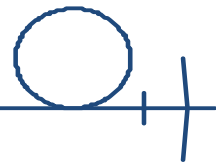
Correspondance à adresser chez : M. Patrick TOUGNE, 10 rue de Gisors, 60590 FLAVACOURT

Président : *Patrick TOUGNE – 06 61 41 88 35*
10, rue de Gisors 60 590 FLAVACOURT
Courrier électronique : patrick.tougne@gmail.com

Secrétaire général : *Philippe DE GEETERE - 01 47 93 13 69*
11, rue des Tilleuls 92600 ASNIERES SUR SEINE
degeetere@wanadoo.fr

Site Internet : <http://cmc.aeromodelisme.free.fr>

Siège social : Mairie de Jouy le Moutier, 95280 Terrain d'évolution à Avernes, 95450 Coordonnées GPS : 49° 05' 59'' N - 1° 53' 04'' E
Locaux techniques au foyer rural de Jouy le Moutier Club affilié à la Fédération Française d'Aéromodélisme (n°894)
Association loi de 1901 (n°6605 / Pontoise) Numéro INSEE : 511 460 289 00016 Code APE : 9312Z
Agrément Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Service de la jeunesse, de l'égalité des chances et du sport (ex DDJSVO) n° 95-2005 JEP200



Approbation du rapport d'activité

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

3/ Rapport Financier

Notre trésorier Jean DESHEULLES présente les comptes passés et prévisionnels, donne toutes les explications nécessaires et propose de répondre aux questions.

Le club bénéficie d'une santé financière correcte, bien que la tendance soit à la baisse de l'ensemble des subventions.

En conséquence il est proposé de maintenir les cotisations à leur niveau actuel.

Approbation du rapport financier

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Relations avec la FFAM

La licence est dématérialisée, pour en imprimer un exemplaire sur papier, il faut se rendre sur son espace adhérent du site Internet de la FFAM.

Accès par login et mot de passe sur : www.ffam.asso.fr

Il est nécessaire d'indiquer le nom du (ou de la) bénéficiaire de l'assurance décès.

4/ Renouvellement du conseil d'administration

Parmi le conseil actuel, 4 membres ont été élu le 12/12/2014, leur mandat arrive donc à échéance, ces quatre membres sont tous candidats pour un nouveau mandat.

Un poste est vacant du fait du décès de son titulaire en cours d'année.

Il faut 2 commissaires aux comptes pour l'exercice 2018, les membres du bureau ne peuvent pas être commissaires aux comptes.

Correspondance à adresser chez : M. Patrick TOUGNE, 10 rue de Gisors, 60590 FLAVACOURT

Président : *Patrick TOUGNE - 06 61 41 88 35*

10, rue de Gisors 60 590 FLAVACOURT

Courrier électronique : patrick.tougne@gmail.com

Secrétaire général : *Philippe DE GEETERE - 01 47 93 13 69*

11, rue des Tilleuls 92600 ASNIERES SUR SEINE

degeetere@wanadoo.fr

Site Internet : <http://cmc.aeromodelisme.free.fr>

Siège social : Mairie de Jouy le Moutier, 95280

Terrain d'évolution à Avernes, 95450

Coordonnées GPS : 49° 05' 59'' N - 1° 53' 04'' E

Locaux techniques au foyer rural de Jouy le Moutier

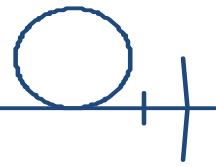
Club affilié à la Fédération Française d'Aéromodélisme (n°894)

Association loi de 1901 (n°6605 / Pontoise)

Numéro INSEE : 511 460 289 00016

Code APE : 9312Z

Agrement Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Service de la jeunesse, de l'égalité des chances et du sport (ex DDJSVO) n° 95-2005 JEP200



- Président TOUGNE Patrick,
- Vice Président LECONTE Jean-Pierre,
- Secrétaire DE GEETERE Philippe, mandat à renouveler se représente,
- Trésorier DESHEULLES Jean-Louis,
- Secrétaire adjoint GUYOT Bernard, mandat à renouveler se représente,
- Sécurité Ecolage CAPITANI Patrice,
- Sécurité Hélicoptères Le Jean-Luc,
- Sécurité Hélicoptères CLOSIER Jérôme,
- Ecolage, Construction, trésorier Adjoint MAHIEU Jean-René,
- Ecolage PAZ Paul, mandat à renouveler se représente,
- Hélicoptères CHENUS Eric, mandat à renouveler se représente,
- Sécurité CORMIER Cyril, Poste vacant, titulaire décédé.

A l'issu du vote les 4 postes à renouveler : DE GEETERE Philippe, GUYOT Bernard, PAZ Paul , CHENUS Éric sont reconduits dans leurs fonctions à l'unanimité.

CORMIER Cédric est élu à l'unanimité au poste de responsable sécurité.

Les commissaires aux comptes 2018, Ludovic et Julien, sont élus à l'unanimité.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Philippe DE GEETERE
Secrétaire

Patrick TOUGNE
Président.

Correspondance à adresser chez : M. Patrick TOUGNE, 10 rue de Gisors, 60590 FLAVACOURT

Président : *Patrick TOUGNE – 06 61 41 88 35*

10, rue de Gisors 60 590 FLAVACOURT

Courrier électronique : patrick.tougne@gmail.com

Secrétaire général : *Philippe DE GEETERE - 01 47 93 13 69*

11, rue des Tilleuls 92600 ASNIERES SUR SEINE

degetere@wanadoo.fr

[Site Internet : http://cmc.aeromodelisme.free.fr](http://cmc.aeromodelisme.free.fr)

Siège social : Mairie de Jouy le Moutier, 95280

Locaux techniques au foyer rural de Jouy le Moutier

Association loi de 1901 (n°6605 / Pontoise)

Terrain d'évolution à Aavernes, 95450

Numéro INSEE : 511 460 289 00016

Coordonnées GPS : 49° 05' 59'' N - 1° 53' 04'' E

Club affilié à la Fédération Française d'Aéromodélisme (n°894)

Code APE : 9312Z

Agrément Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Service de la jeunesse, de l'égalité des chances et du sport (ex DDJSVO) n° 95-2005 JEP200